



Madame la députée, Monsieur le député,

Nous, organisations syndicales, politiques et associatives de jeunesse, souhaitons attirer votre attention sur le projet de loi relatif à l'avenir et la justice du système de retraite qui est présenté ce Lundi 7 Octobre à l'Assemblée Nationale. En effet, notre collectif s'était réuni dès le mois de Mai dernier afin que la parole des jeunes puisse être entendue dans le débat. Pourtant, si le projet de loi est présenté comme étant fait pour les jeunes, force est de constater qu'il a été élaboré sans les jeunes. Aucune des propositions qui figurent dans le texte n'émane des revendications portées largement par les organisations de jeunesse.

Si cette réforme compte quelques avancées, notamment sur les apprentis, celles-ci ne peuvent masquer de graves reculs sociaux pour notre génération. En effet, l'allongement de la durée de cotisation est une double peine pour les jeunes.

Il s'agit de remettre le projet de loi dans le contexte économique et social qui est le nôtre. Les jeunes entrent plus tardivement sur le marché de l'emploi. D'une part ils sont amenés à étudier plus longtemps. Ceci est une bonne chose tant individuellement, quand on sait à quel point le diplôme est protecteur, que collectivement, car une jeunesse hautement qualifiée est source de progrès pour l'ensemble de la société. Pourtant, ces années d'études sont des années « blanches » en matière de droits sociaux.

D'autre part, la conjoncture économique a également rendu l'insertion et les parcours professionnels plus difficiles, plus encore pour les femmes qui sont surreprésentées à tous les âges de la vie parmi les personnes privées d'emploi, à bas salaire, en CDD, en intérim, en temps partiel et au final parmi les salariés aux carrières les plus courtes. 62% des jeunes démarrent leur vie professionnelle par une période de chômage. L'âge moyen d'obtention du premier emploi stable est de 27 ans et seul 1 salarié sur 2 est toujours en situation d'emploi lorsqu'il prend sa retraite.

Un nouvel allongement de la durée de cotisation serait une difficulté supplémentaire pour prétendre à une retraite à taux plein avant 67 ans, poussant les mieux lotis à trouver d'autres solutions, par capitalisation. La pérennité de notre système de protection sociale solidaire ne peut pas être assurée si les jeunes n'ont plus confiance en sa capacité à les protéger.

De plus, les mesures estampillées « jeunes » dans le projet de loi sont inopérantes. Que dire de ce qu'on nous présente comme une compensation à l'allongement de la durée de cotisation, nous permettant de « racheter » plus facilement nos années d'études ? Alors que la précarité fait rage chez les étudiant-e-s et que, cinq ans après la fin de ses études, les taux d'épargne sont au plus bas, il sera tout à fait impossible de réunir les fonds suffisants.

La réforme en l'état ne permet pas de prendre en compte nos exigences et de reconnaître la réalité des parcours des jeunes. Nous ne pouvons ignorer l'enjeu, pour l'ensemble de la société, de garantir les conditions d'insertion, d'émancipation et d'autonomie de la jeunesse, notamment via un droit à se former pour tous et un meilleur partage du travail entre les générations. Nous attendons donc du débat parlementaire de :

- revenir sur l'allongement de la durée de cotisation qui pénaliserait les jeunes
- reconnaître l'exigence de formation de la jeunesse par la validation des années d'étude
- tenir compte des périodes d'inactivité qui ponctuent notre insertion professionnelle
- valider les périodes de stage intégrées aux cursus de la même manière que pour certaines périodes de formations professionnelles
- rendre la mesure à destination des apprentis rétroactive, en particulier entre 2010 et 2014

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin d'exposer plus en détails nos propositions. Nous appelons également à soutenir les amendements qui iront dans le sens de ce que nous portons collectivement ou à en formuler de tels. Nous serons, le 10 Octobre, rassemblé-e-s devant l'Assemblée Nationale, pour un dépôt de pétition et seront disposé à ce moment-là à débattre de nos propositions avec l'ensemble des député-e-s qui le souhaitent.

En l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Le collectif « La retraite : une affaire de jeunes »

Premiers signataires :

